



Je n'ai pas déclaré les revenus de ma micro-entreprise.

Par **maejules**, le **08/12/2008** à **21:48**

Bonjour,

Depuis juillet 2006, j'exerce une activité - en plus de mon travail en entreprise privée - de création et de vente d'articles de mode sur les marchés.

J'ai gagné peu (environ 6000 euro sur les 3 années d'exercice) et je n'ai pas déclaré ces "petits" revenus sur ma déclaration annuelle de revenus .

Lors de la mise en place de mon activité, je crois avoir fait les choses comme il faut en demandant et en obtenant un numéro Siret.

Mon régime d'imposition en matière de bénéfices concerne les BIC-régime micro-entreprises et en matière de TVA je bénéficie du régime de la franchise de base.

(je copie les termes des documents en ma possession sans pour autant tous les comprendre...)

Concernant les cotisations Urssaf, il m'a été renvoyé, par téléphone, par ces mêmes Urssaf que je n'avais pas à cotiser sur cette activité "libérale" car je cotisais déjà au nom de mon contrat en entreprise.

Est-ce correct ?

Quant à mes ressources non déclarées, quelles sanctions est-ce que j'encours et que me conseillez-vous de faire?

Existe t-il des instances de conseil gratuit et local pour aider à la "gouvernance " de micro-entreprises comme la mienne ?

Je me sens très démuni et un peu perdu. J'ai un peu peur aussi car un contrôleur des fraudes

m'a "contrôlé" sur un marché pour me demander mon numéro de Siret, que j'ai produit à posteriori.

Je compte sur vous pour m'aider à me sortir de cette situation un peu embêtante. Je suis de bonne volonté et éventuellement prêt à assainir la situation.

D'avance merci